

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la fusion par absorption par la société « LCI Africa Holding SASU » de la société « Université Internationale Privée Averroès SA »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernés :**

- **La société absorbante** : la société « LCI Africa Holding SASU » ;
- **La société absorbée** : la société « Université Internationale Privée Averroès SA »

**Nature de l'opération**

- Fusion-absorption.

**Secteurs économiques concernés :**

- Marché de l'enseignement supérieur privé.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 13 juillet 2026.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu notification d'un projet de concentration économique concernant la fusion par voie d'absorption par la société « LCI Africa Holding SASU » de la société « Université Internationale Privée Averroès SA ».

« LCI Africa Holding (SASU) » est une société par actions simplifiée à associé unique de droit marocain, ayant son siège social au 745 Boulevard Al Qods, quartier Californie (Casablanca, Maroc), immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 516045. Elle est active, à travers ses filiales, dans le secteur de l'enseignement supérieur privé. Elle est détenue à 100% par « LCI Education SA », société anonyme de droit luxembourgeois, elle-même intégralement détenue par « Collège LaSalle International Inc. », société de droit canadien constituant la société de tête du groupe LCI Education. « LCI Africa Holding (SASU) » est la société holding des activités du groupe LCI Education au Maroc et détient notamment 95 % du capital de l'« Institut Privé des Hautes Études en Management SAS » (HEM) ainsi que 100 % du capital de « Collège LaSalle International SAS » (Maroc). « HEM » détient également 100 % du capital de la société « Foncière L'AGORA pour l'Éducation ».

« Université Internationale Privée Averroès SA » est une société anonyme de droit marocain, ayant son siège social au Lotissement La Colline II, Sidi Maarouf, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 559233. Elle est active dans le secteur de l'enseignement supérieur privé multidisciplinaire.

Fait à Rabat, le 02 juillet 2026